

## 56 - Vente par ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA d'HLM de 53 logements HLM et 41 garages situés rue Romain Roussel à Besançon

**Mme l'Adjointe HINCELIN, Rapporteur :** Dans le cadre de son plan stratégique de patrimoine, la Société ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA d'HLM, filiale du groupe ICF, envisage de vendre en bloc à ICF NORD-EST SA d'HLM, également filiale du groupe ICF, les logements sociaux collectifs listés ci-dessous dont elle est propriétaire à Besançon.

Ce programme de vente concerne :

- 24 logements collectifs et 12 garages situés au 46/48 rue Romain Roussel
- 29 logements collectifs et 29 garages situés au 37 rue Romain Roussel.

### Aspects financiers de la vente

Depuis la parution de la loi 2011-525 du 17 mai 2011, il n'y a plus obligation de consulter France Domaine en cas de vente entre 2 organismes HLM. Cependant une estimation de France Domaine, réalisée en février de cette année, évaluait les biens à respectivement 1 600 000 € et 3 800 000 €. Finalement ces logements seront acquis au prix de 6 200 000 € net vendeur soit :

- 24 logements collectifs et 12 garages : 1 800 000 €
- 29 logements collectifs et 29 garages : 4 400 000 €.

### Transfert des garanties d'emprunts accordées par la Ville à la SA d'HLM des Régions du Sud-Est (ICF SUD-EST MEDITERRANEE)

Pour financer la construction par la SA d'HLM des Régions du Sud-Est (ICF SUD-EST MEDITERRANEE) de 29 logements rue Romain Roussel à Besançon, la Ville de Besançon a accordé sa garantie pour le remboursement des emprunts indiqués ci-après :

N° Prêt	Date de délibération	Libellé	Organisme prêteur	Date d'échéance	Montant initial garanti par la Ville à hauteur de 50 %	Capital restant dû garanti par la Ville au 01/01/2012	Index	Durée résiduelle au 01/01/2012
Contrat n° 1014471	30/05/2002	Construction de 15 logements 37 rue Romain Roussel	CDC	01/03	478 961,50 €	418 134,63 €	Livret A	27 ans
Contrat n° 1014209	30/05/2002	Construction de 14 logements 37 rue Romain Roussel	CDC	01/01	464 037,50 €	380 995,87 €* après paiement éch. du 01/01/2012	Livret A	21 ans
				<b>Total</b>	<b>942 999,00 €</b>	<b>799 130,50 €</b>		

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à donner un avis sur la vente de ces logements
- à décider le transfert à la SA d'HLM ICF NORD-EST des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF SUD-EST MEDITERRANEE et à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les conventions de transferts de garanties s'y rapportant.

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.*